

Paris, le 02 octobre 2026



### LIGNE B : LE QUESTIONNAIRE DE LA HONTE !

Les cheminots de la Ligne B ont reçu de la direction un questionnaire portant sur le « fait religieux au travail ».

Pour la CGT, ce questionnaire n'aurait jamais dû exister ! Demander aux cheminots d'observer les pratiques, les comportements ou les convictions religieuses supposées de leurs collègues est inacceptable. Leur demander de les identifier, de les catégoriser ou de les signaler est dangereux.

- Quelle est la finalité exacte de ce questionnaire ?
- Quelles données sont réellement collectées ?
- Qui aura accès aux réponses ?
- Où sont-elles stockées ?
- Combien de temps seront-elles conservées ?
- Sont-elles véritablement anonymes ?
- Peuvent-elles être croisées avec d'autres données détenues par la SNCF ?
- Quel est le fondement juridique permettant leur collecte et leur traitement ?
- Quel prestataire ou service est chargé de leur traitement ?
- Les agents peuvent-ils refuser de répondre sans aucune conséquence ?

Le droit d'alerte déposé par les représentants CGT pointe précisément les dangers de ce questionnaire. Il alerte sur les risques de suspicion, de défiance et de stigmatisation dans les collectifs de travail.

### UNE DÉMARCHE QUI STIGMATISE LES CHEMINOTS !

Ce questionnaire n'est pas neutre, il encourage à désigner certains salariés comme différents, suspects voir problématiques. C'est cela, la stigmatisation : crée un regard particulier sur certains cheminots ; les distinguer des autres ; les exposer au soupçon ; les transformer en catégories à dénoncer !

En conséquence, la CGT exige :

- La suspension immédiate de la diffusion et de l'exploitation du questionnaire ;
- La communication intégrale du questionnaire, de sa notice et de sa finalité ;
- La communication du fondement juridique de la collecte des données ;
- La communication des modalités de collecte, d'anonymisation, de conservation et de destruction des réponses ;
- L'identification des personnes, services ou prestataires susceptibles d'accéder aux données ;
- La confirmation écrite qu'aucune réponse ne permettra d'identifier directement ou indirectement un agent ;
- La confirmation qu'aucun croisement avec d'autres données individuelles de la SNCF n'est possible ;
- La communication de l'information délivrée aux agents préalablement à leur participation ;
- La mise en place immédiate d'une enquête conjointe au titre du DGI ;
- La prise de mesures immédiates afin de prévenir toute dégradation des conditions de travail et de la santé mentale des agents.

### UNE POSTURE QUI EN DIT LONG !

Pour se défendre, la direction invoque une initiative de la Direction Éthique Groupe, à destination de plusieurs établissements dont la Ligne B qui n'aurait finalement fait qu'appliquer une démarche décidée ailleurs. Pourtant ce sont bien les dirigeants de la ligne B qui détiennent le pouvoir disciplinaire sur les cheminotes et les cheminots des établissements qui la composent !

**Ce : « Ce n'est pas nous, c'est l'Éthique. » est une posture, un par feu, soit un affaissement terrible du sens des responsabilités !**

**DANS TOUS LES CAS, CE QUESTIONNAIRE AINSI QUE LA POSTURE QUI L'ACCOMPAGNE SONT UNE NOUVELLE ÉTAPE GRAVE DE FRANCHIE !**

## LA DIRECTION VOUDRAIT QUE LES CHEMINOTS SOIT UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE !

Au sein d'une quelconque entreprise, ce questionnaire serait quoi qu'il en soit inacceptable mais parlons vrai : à la SNCF c'est un scandale car ce n'est pas une entreprise comme les autres.

En tant qu'entreprise de service public, la SNCF porte une responsabilité particulière qui repose sur des principes d'égalité, de solidarité et de tolérance. Elle doit rassembler là où d'autres cultivent le rejet, la division et l'exclusion !

La SNCF ne doit pas être traversée par les relents réactionnaires qui se développent dans la société et qui cherchent à opposer les travailleurs entre eux selon leurs origines, leurs convictions ou leur religion réelle ou supposée.

Les mots ont un sens : *observer*, *catégoriser*, *désigner*, *signaler*, c'est organiser la surveillance et la délation. L'histoire nous rappelle où peuvent mener ces mécanismes lorsqu'ils prennent le pas sur le vivre ensemble et le respect des individus.

**Par conséquent, pour la CGT ce questionnaire doit être retiré sans délais !**

**DANS LE CADRE DU DROIT D'ALERTE DÉPOSÉ, LA DIRECTION A SIGNIFIÉ LE CARACTÈRE FACULTATIF DE CE QUESTIONNAIRE !**

**QUOI QU'IL EN SOIT, LA CGT APPELLE LES CHEMINOTS À NE PAS LE REMPLIR ET À MANIFESTER LEUR REJET DE TELLES PRATIQUES !**

*En cas de question, de malaise, de sentiment de stigmatisation ou de pression, contactez vos militants CGT.*

